

Compte-rendu du conseil du Jeudi 22 février à 20 H 00

Présents : Gaël MONNERET, Anne-Marie PEGUILLET, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS, Corinne ODOBEL, Jean Claude COMPAGNON, Pascal SIMONET.

Absents excusés : Christophe MARION, Martine RAISON, Roseline PACCARD.

Secrétaire : Jean-Claude COMPAGNON.

- Le maire apporte une correction au compte-rendu du conseil du 22 février 2024. A la place de « Elle est ramenée à **2% du prix TTC** au lieu de 10 %, soit 2114 euros et 50 centimes », lire : « Elle est ramenée à **5% du prix TTC** au lieu de 10 %, soit 2114 euros et 50 centimes ». Le compte-rendu est alors approuvé à l'unanimité.

- Délibérations :

Délibération N° 8 : Présenté commesuit par le maire, le compte administratif du budget général 2023 est adopté.

	Fonctionnement recettes	Investissements Dépenses ou déficit	Ensemble Recettes
Résultats de l'année	42 343.26	151 002.92	108 659.96
Résultat de clôture	279 742.41	122 065.43	157 676.98

Délibération N° 9 : Identique en tous points au compte administratif, le compte de gestion du budget général 2023 est adopté.

Délibération N° 10 : Le compte administratif 2022 fait apparaître un excédent de : 157 676.98. Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation 1068 en investissement : 122 065.43.

Affectation 002 report en fonctionnement : 157 676.98

Délibération N° 11 : Présenté comme suit par le maire, le compte administratif du budget annexe 2023 est adopté.

	Fonctionnement recettes	Investissements Dépenses ou déficit	Investissements recettes	Ensemble Recettes
Résultats de l'année	28 586.20		3 725.80	32 312.00
Résultat de clôture	78 152.63	30 006.01		48 146.62

Délibération N° 12 : Compte de gestion du budget annexe 2023.
Identique en tous points au compte administratif, le compte de gestion du budget général 2023 est adopté.

Délibération N° 13 : Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 78 152,63

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :
Compte tenu du montant des parcelles restant à vendre, la section d'investissement sera couverte dès la vente de celles ci, dès lors :

Affectation 002 report en fonctionnement : 78 152,63.

Délibération N° 14 : Budget général primitif 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal arrête le budget primitif 2024 de la façon suivante :

- Fonctionnement :
- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 305 423.04€.
Résultat de fonctionnement reporté : 157 676.98 €.
- Dépenses : 463 100.02 €

Le budget de fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses à 463 100.02 €

- Investissement :
- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 51 690.00€
Résultat de fonctionnement reporté : 64 791.06 €
- Dépenses : Crédits au titre du présent budget : 116 481.06€.
Résultat d'investissement reporté : 0.00 €

Le budget d'investissement est équilibré en recettes et en dépenses à 116 481.06 €.

Délibération N° 15 : Budget annexe primitif 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal arrête le budget annexe primitif 2024 de la façon suivante :

- Fonctionnement :
- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 75 006.01 €.
Résultat de fonctionnement reporté : 3 146.62 €.
- Dépenses : 78 152.63 €.

Le budget de fonctionnement est équilibré en recettes et en dépenses à 78 152.63 €

- Investissement :
- Recettes : Crédits au titre du présent budget : 0.00€
Résultat de fonctionnement reporté : 30 006.01 €
- Dépenses : Crédits au titre du présent budget : 0.00 €.
Résultat d'investissement reporté : 30 006.01 €

Le budget d'investissement est équilibré en recettes et en dépenses à 30 006.01 €.

Délibération N° 16 : Vote des subventions 2024.

Après délibération, il a été accordé les subventions suivantes aux différentes associations mentionnées ci-dessous pour l'année 2024 :

Association sauvegarde du patrimoine	50 €
Fanfare de Conliège	350 €
Souvenir Français	50 €
Association "La Pannessiéroise"	350 €
Divers	150 €
TOTAL :	950 €

Délibération N° 17 : Fongibilité des crédits.

Le Conseil Municipal,

- après en avoir délibéré,
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Délibération N° 18 : Vote des taux d'imposition.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 8 voix pour, le conseil municipal décide de reconduire les taux de l'année 2023 pour l'année 2024, à savoir :

- Taxe foncière bâti : 36,97.
- Taxe foncière non bâti : 26,64.
- Taxe d'habitation : 5.90

Pour un produit total souhaité de 222 717.00 €.

Délibération N° 19 : Réfection des écoulements place du foyer.

Afin de mettre aux normes les écoulements d'eaux de pluie place du foyer, le commune accepte le devis de la société Delarche pour la somme de 6 000.00 €.

- Questions d'actualité :

- Point sur les travaux en cours.

Les travaux de construction de la station d'épuration de Mercenet par les entreprises Petitjean et Scirpe se poursuivent. Le bassin supérieur est désormais édifié. Le poste central d'un poids de 12 tonnes doit être mis en place dans les jours qui viennent

La mise en séparatif des réseaux du quartier de la salle des fêtes par l'entreprise Delarche avancent également. Les travaux sur la route de La Mouille sont pratiquement achevés.... Ainsi que les soucis de circulation pour les habitants concernés. Cependant, la poursuite des travaux route de le gare et rue des Vieux Monts va continuer à perturber les déplacements sur ces deux voies qui seront un temps totalement fermées. Les travaux annexes vont permettre la récupération des eaux de la source place du foyer et des eaux de pluie de même que l'Installation d'une conduite et d'un écoulement destiné à l'éventuelle remise en eau de la fontaine. Enfin, avant la reprise de la route de La Mouille et du carrefour, il est envisagé l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques.

La suite des opérations de réhabilitation de l'ancienne station de pompage de Mercenet est à l'ordre du jour pour cet été, sous la direction de Gaël Monneret, avec la participation des bénévoles.

- Questions diverses :

Comme le maire l'avait indiqué lors de la cérémonie des vœux, le conseil envisage d'organiser une réunion d'information à destination des habitants pour les sensibiliser à la gouvernance d'une commune, dans l'optique des élections municipales de 2026.

Fin de la séance à 22 h 30.

Le maire : M.Monnet